

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition

Biochimie

Biologie

Bioinformatique

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 17.04.2023

Dispositions de transition 2023-2024

Ces dispositions de transition concernent les étudiant·e·s dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur à 2022, soit :

- Bachelor of Science en Biochimie
- Bachelor of Science en Biologie
- Master in Molecular Life and Health Sciences (5 options, 90-120 ECTS)
- Master in Environmental Biology (4 options, 90-120 ECTS)
- Master in Bioinformatics and Computational Biology (UniFr et UniBe), 120 ECTS
- Branches complémentaires (BCo) en Biologie
 - - BCo SCIENCES MEDICALES ET MOLECULAIRES DE LA VIE (30 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE - DES GENES AUX ECOSYSTEMES (30 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE SPECIALE (30 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE A (30 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE B (60 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE E pour le DEEM (60 ECTS)
 - - BCo BIOLOGIE +30 pour le DEEM (30 ECTS)
- Branches complémentaires (BCo) en Biochimie
 - - BCo BIOCHIMIE (30 ECTS)
 - - BCo BIOCHIMIE (60 ECTS)
 - - BCo BIOCHIMIE pour étudiant·e·s en BMS (60 ECTS)
- Bachelor en enseignement pour le degré secondaire I (BSc-SI ou BA-SI)
- Branches propédeutiques en biologie
- Branches propédeutiques en biochimie
- Branches complémentaires en sciences biomédicales

Nouveaux paquets de validation

Les nouveaux plans d'études du Bachelor en Biologie et du Bachelor en Biochimie introduisent des paquets de validation supplémentaires. Au lieu de deux paquets de validation (1 paquet pour la 1^{ère} année et un paquet pour la branche principale en 2^{ème} et 3^{ème} années), la branche principale comporte désormais 4 paquets de validation :

Biologie :

- **1^{ère} année du BSc de Biologie:** au lieu d'un paquet de validation de 60 ECTS, la première année comporte deux paquets de validation séparés :

Branches propédeutiques générales, 36 ECTS

Branches propédeutiques du domaine, 24 ECTS

- **2^{ème} et 3^{ème} années du BSc de Biologie:** au lieu d'un paquet de validation de 60 ECTS, deux paquets de validation séparés doivent être réussis :

Organismes et travail de Bachelor, 38.5 ECTS

Molécules et travaux pratiques 21.5 ECTS

Biochimie :

- **1^{ère} année du BSc de Biochimie** : au lieu d'un paquet de validation de 62 ECTS, la première année comporte deux paquets de validation séparés :

Branches propédeutiques générales, 38 ECTS

Branches propédeutiques du domaine, 24 ECTS

- **2^{ème} et 3^{ème} années du BSc de Biochimie** : au lieu d'un paquet de validation de 59 ECTS, deux paquets de validation séparés doivent être réussis:

Cours, 41 ECTS

Travaux pratiques, 18 ECTS

Les étudiant·e·s ayant débuté leurs études de Bachelor de Biologie ou de Biochimie **avant le semestre d'automne 2023** seront transféré·e·s dans le nouveau plan d'études à 4 paquets de validation. Si un échec survenait en conséquence de ce transfert, ces étudiant·e·s seraient automatiquement retourné·e·s dans un programme à 2 paquets de validations, tels que décrits dans la version précédente du plan d'études.

Changements dans les unités d'enseignement

La révision 2023-2024 des plans d'études en biologie, biochimie, et bioinformatique a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

UEs au niveau BSc et MSc :

L'étudiant·e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante. L'étudiant·e qui a fait un premier essai insuffisant s'inscrira pour le 2^{ème} essai dans l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.

UE selon l'ancien plan d'études	ECTS	UE selon le nouveau plan d'études	ECTS
SBL.00072 Comportement: de la neuroéthologie à l'écologie comportementale	1.5	UE archivée	
SBL.00417 Evolution on the bench	1	UE archivée	
SBL.20033 Phylogenetics and comparative methods	3	UE archivée	
Nouvelle UE		SBL.00502 Concepts généraux pour les enseignants en biologie	1
Neue UE		SBL.00503 Introduction à la microscopie	1

Branche complémentaire Biologie +30 (DEEM) :

Les conditions de validation de la branche complémentaire Biologie +30 (DEEM) s'appliquent uniquement aux étudiant·e·s qui commencent cette branche complémentaire à partir du semestre d'automne 2023. Les autres étudiant·e·s continuent à suivre le plan d'études de 2022-23.